



Vente appartement en SCI

Par Nanard

Bonjour,

Mon oncle de 71 ans souhaiterait vendre son appartement pour des raisons de commodités. Il a acheté ce dernier en SCI familiale avec ses parents, qui sont tous 2 décédés depuis.

Seulement voilà, je me suis aperçu qu'aux décès successifs de ces derniers, il n'avait pas procédé aux changements qu'il aurait dû faire vis-à-vis de la SCI.

Que doit-il faire pour pouvoir vendre son appartement ?

Dissoudre la SCI ? Ou autre chose ? Et que va-t-il en advenir vis-à-vis des impôts car ses parents avaient des dettes apparemment ?

C'est un souci car je ne vis pas sur place, il est seul et malentendant et n'y comprend rien aux papiers administratifs (il lui arrive d'en jeter à la poubelle...).

Merci d'avance de m'éclairer dans les démarches à suivre.

Cordialement

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

je vous cite :

"il est seul et malentendant et n'y comprend rien aux papiers administratifs (il lui arrive d'en jeter à la poubelle...)."

Il serait peut-être temps d'envisager une mise sous curatelle voire sous tutelle.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N155]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N155[url]

Par ESP

Bonjour

Si ses parents avaient des dettes, a-t-il accepté ou refusé la succession ?

Par Nanard

CUJAS 26150

Merci d'avoir pris du temps pour répondre mais c'est un peu "à côté de la plaque" si je peux m'exprimer ainsi...

Enfin, pour faire suite à votre remarque, c'est une solution que j'envisage effectivement.

Par Nanard

ESP

Je n'en ai aucune idée... Mais je pense que les impôts l'auraient vite sollicité si il avait accepté la succession, non ?

Par ESP

Effectivement.

Par ESP

Je pense qu'il faut demander conseil à la chambre des notaires pour qu'ils vous indiquent si un dossier de succession est en cours ou une étude pouvant reprendre ce dossier.

Par Nanard

ESP,
d'accord, je vais suivre votre conseil.
Merci beaucoup pour votre temps !

Par ESP

De rien